

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du dix février deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	4	2	4

Objet :
FO-1
Acquisition de la
parcelle 440D 255
située au lieudit
Sous les Cotes à
Veyziat et
appartenant à M. et
Mme MORAND

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER

REPRÉSENTÉS : Christine PIQUET (pouvoir à Jacques VAREYON), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER, (pouvoir à Fanny RIPPE), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ)

ABSENTS : Christine PITTI, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jean-Jacques MATZ est nommé secrétaire de séance.

M. Hugo CARRAZ, rapporteur, expose au Conseil municipal, que la Ville d'Oyonnax a eu connaissance de la mise en vente d'une parcelle d'une superficie de 5 067 m², située au lieudit Sous les Cotes à Veyziat, cadastrée 440D 255, appartenant à M. et Mme MORAND.

Une offre d'achat a été faite par la Ville sur la base d'un prix de 2 € le m² €, laquelle a été validée par le vendeur.

Il est précisé que les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de la Ville d'Oyonnax.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Vu l'avis de la Commission du Patrimoine, de l'Urbanisme et du Développement durable,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'acquisition du terrain visé ci-dessus appartenant à M. et Mme MORAND, au prix de 10 134 €,

Objet :
FO-1
Acquisition de la
parcelle 440D 255
située au lieudit
Sous les Cotes à
Veyziat et
appartenant à M. et
Mme MORAND

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires pour cette transaction et notamment, signer l'acte correspondant,
- Précise que l'ensemble des frais correspondants seront supportés par la Ville.

Fait à Oyonnax, le 10 février 2025

Secrétaire de séance,

Le Maire,



A large, handwritten signature of the Mayor, with a thick black line drawn through it.

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **11 FEV. 2025**
- par sa publication le **11 FEV. 2025**

Le Maire



A large, handwritten signature of the Mayor, with a thick black line drawn through it.